



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE  
DES ÉDIFICES RURAUX DE LA CÔTE-D'OR

Hôtel des Sociétés - Rue Docteur-Chaussier - F. 21000 DIJON

Le 13. 2. 2001

Adresser le courrier à :

**J.F.R. DEVALIÈRE**  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
6, rue Collin barbier  
21121 FONTAINE-LES-DIJON  
Tél. 80.56.59.85

à

Monsieur H. CORHOTTE  
Maître de  
Fontaine-en-Français

Monsieur Le Maître

J'accuse réception de votre lettre du 1. 2. 01 qui  
tient seulement de sa parvenue. J'ai pris bonne note de  
votre désir de recevoir une aide de l'A.S.E.R.U. 21. Je  
soumettrai donc votre demande à votre prochain  
conseil d'administration qui aura lieu courant Mai  
(le dernier tenant à votre lieu). Les travaux restent  
tout à fait dans le cadre de nos interventions. Notre  
aide pourrait être de l'ordre de 10% du montant  
de travaux si ceux-ci sont exécutés suivant les règles de  
l'art et de nos prescriptions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir dire à  
votre architecte de prendre contact avec moi dès  
que possible et avant de commencer les travaux.

Pourriez-vous commencer les travaux ?

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer  
Monsieur Le Maître l'expression de ma considération  
distinguée

A.S.E.R.U. 21

Le Président